

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Jeudi 11 Avril à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 5 Avril 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.  
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. COMBARET, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

|                       |   |                |
|-----------------------|---|----------------|
| Mme LUCIANI           | à | Mme PERES      |
| Mme GUIDICELLI        | à | M. LUCIANI     |
| Mme MOUSNY-PANTALACCI | à | M. CERVETTI    |
| M. MARY               | à | M. CASASOPRANA |
| Mme DEBROAS           | à | M. AMIDEI      |
| Mme FIESCHI DI GRAZIA | à | Mme SUSINI     |
| Mme CURCIO            | à | M. BARTOLI     |
| M. TOMI               | à | M. D'ORAZIO    |
| M. ZUCARELLI          | à | M. PIERI       |
| Mme FERRI-PISANI      | à | M. GABRIELLI   |
| M. LAUDATO            | à | M. FERRARA     |

**Etaient absents :**

Mme RISTERUCCI, M. BERNARDI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUALT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

|                                           |    |
|-------------------------------------------|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 45 |
| Nombre de membres en exercice :           | 45 |
| Nombre de membres présents :              | 27 |
| Quorum :                                  | 23 |

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 11 Avril 2013

Délibération N°2013 / 114

**Signature d'une convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire avec la CTC et la CCIACS pour la réalisation des travaux du parking du square Campinchi.**

**Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

Les travaux de création du parking souterrain du square Campinchi nécessitent de mettre en place des déviations de voiries du quai de la République vers le parking Tino Rossi géré par la Chambre de Commerce et d'Industries d'Ajaccio et de la Corse du Sud (CCIAS) et concédé par la Collectivité Territoriale de Corse (CTC).

Ces dispositions de chantier (plan joint) ont fait l'objet de plusieurs réunions entre les différentes parties qui ont abouti à un accord global de principe sur le phasage de l'opération et les emprises mobilisées.

La mise à disposition temporaire desdites emprises doit faire l'objet d'une convention tripartite entre la Ville, la CCIACS et la CTC.

Celle-ci prévoit que la Ville sera autorisée à occuper gratuitement pour une durée d'un an renouvelable, sous le régime des Autorisations d'Occupations Temporaires, les emprises nécessaires aux travaux du parking souterrain pour mettre en œuvre les déviations de voiries routières et piétonnes le long du quai de la République.

Les éventuelles pertes d'exploitation relatives à la mobilisation des places du parking Tino Rossi pour la mise en œuvre du chantier du parking souterrain pourront faire l'objet d'une indemnisation versée à la CCIACS.

**IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation d'occupation temporaire qui sera passée avec la CTC et la CCIACS pour la réalisation des travaux du parking du square Campinchi (déviations de voiries),

- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de ce projet et signer tous actes et documents s'y rapportant.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Monsieur Paul Antoine LUCIANI, Maire Adjoint délégué  
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,

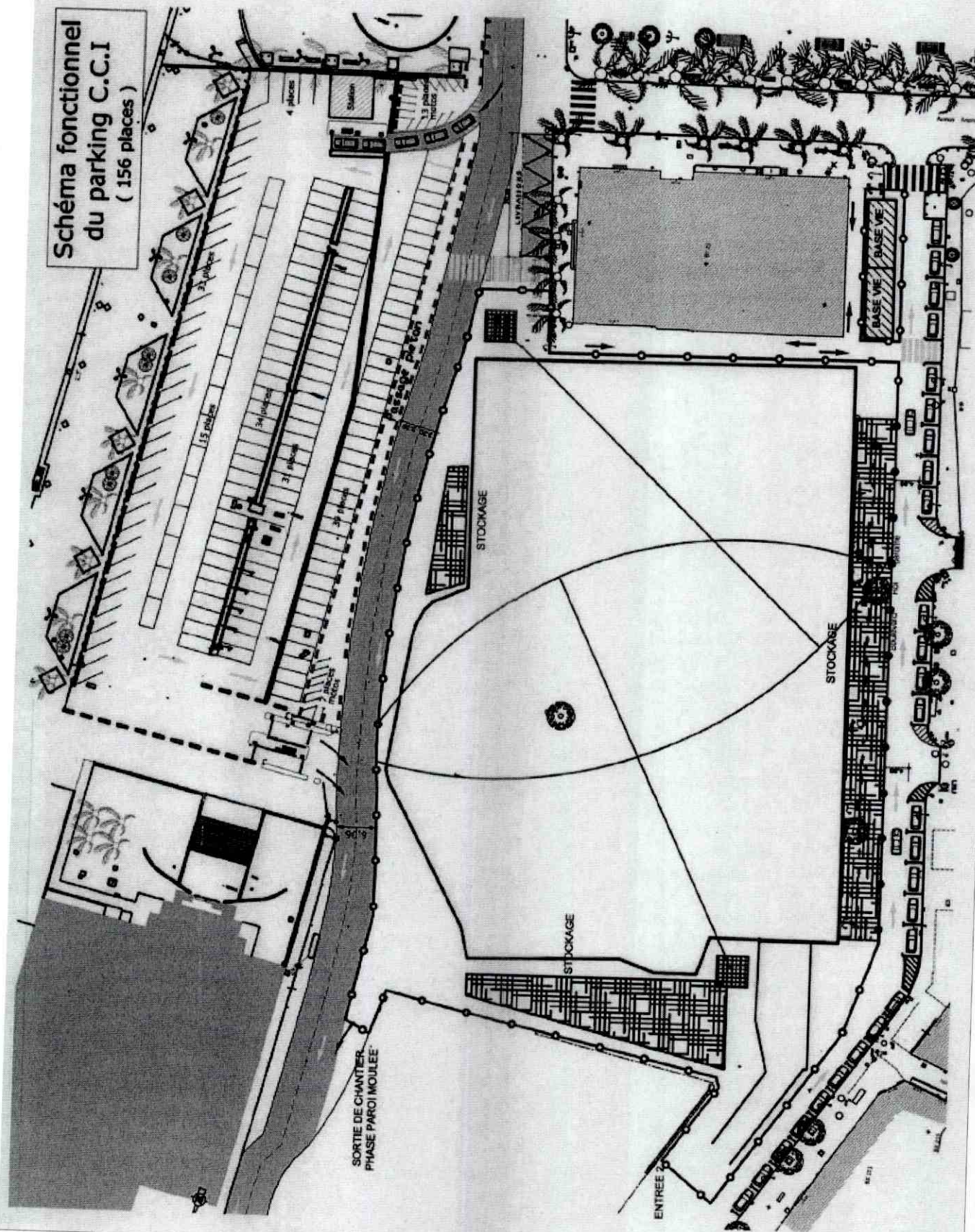
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu les dispositions de chantier relatives à la création du parking souterrain du square Campinchi,



**Schéma fonctionnel  
du parking C.C.I  
( 156 places )**





Considérant que les travaux de création du parking souterrain du square Campinchi nécessitent de mettre en place des déviations de voiries du quai de la République vers l'emprise du parking Tino Rossi géré par la Chambre de Commerce et d'Industries d'Ajaccio et de la Corse du Sud (CCIAS) et concédé par la Collectivité Territoriale de Corse (CTC),

Considérant que la mise à disposition temporaire des emprises nécessaires à cette opération doit faire l'objet d'une convention tripartite entre la Ville, la CCIACS et la CTC,

Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 11 avril 2013.

**AUTORISE Monsieur le Maire**

**Par 34 voix Pour**

**Et 4 non participations (Mme Guerrini, MM. Ferrara, Sbraggia, Laudato)**

- à signer la convention d'autorisation d'occupation temporaire qui sera passée avec la CTC et la CCIAS pour la réalisation des travaux du parking du square Campinchi (déviations de voiries).
- à entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de ce projet et signer tous actes et documents s'y rapportant.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

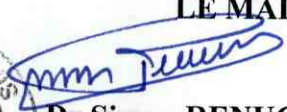
.....  
**Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**



  
**Dr Simon RENUCCI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130411-2013\_114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2013